

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, les Jeux de Lyon auront lieu le 28 juin prochain, je vous rappelle que ce sont un peu les Jeux Olympiques de Lyon à travers les 9 arrondissements. Depuis sept ans, le 7^e arrondissement remporte ces Jeux et depuis deux ans, il partage cette victoire avec le 8^e arrondissement, et nous espérons cette année que ces deux arrondissements majeurs pour notre ville, se départageront une bonne fois pour toutes.

Avis favorable de la Commission.

M. LE MAIRE : Et les autres également !

M. BRAILLARD Thierry, Adjoint : Les autres arrondissements participent, mais pour l'instant ils n'ont encore jamais récupéré le trophée, Monsieur le Maire !

M. GEOURJON Christophe : Sur le principe, nous soutenons l'organisation des « Jeux de Lyon ». En effet, cette manifestation cible un public (jeunes âgés de 13-14 ans) pour lequel il n'existe pas ou peu de manifestations organisées par ailleurs.

Au-delà de cet aspect positif, l'organisation d'un tel événement est de nature à promouvoir la pratique sportive et ceci est, une fois encore, très positif et est, à notre sens, une co-responsabilité des pouvoirs publics et en l'occurrence de la Ville de Lyon. Bien évidemment, cet engagement de la Ville est complémentaire de celui des parents, du milieu éducatif et du travail quotidien des associations sportives.

Ces mêmes arguments nous amènent à regretter le partenariat avec la société Coca Cola. Alors même qu'un million et demi d'enfants est obèse en 2007, alors même que l'augmentation annuelle de ce taux est de 5,7 %, il nous paraît anormal qu'une municipalité valorise, par ce partenariat commercial, l'image d'une société et de ses produits.

Nouer des partenariats avec des sociétés privées nous paraît très pertinent et nous défendrons ce principe chaque fois que possible, mais nous estimons que ces partenaires doivent répondre à certains critères pour voir leur marque associée à la Ville de Lyon. Nous espérons que ces observations seront prises en considération pour les prochaines éditions des « Jeux de Lyon ».

Je vous remercie.

Mme PERRAUD Mychèle : Monsieur le Maire, chers Collègues, c'est la septième année consécutive que se déroule cette manifestation sportive concernant les 9 arrondissements lyonnais et accueillant des enfants de 13 et 14 ans, c'est-à-dire des adolescents et pré adolescents.

Si nous nous réjouissons d'une telle manifestation, nous voudrions néanmoins attirer votre attention sur le sponsoring Coca Cola. Comme vous le savez, la sonnette d'alarme a été tirée par la Communauté médicale concernant l'obésité des enfants et notamment des ados, en cause « la mal bouffe », mais aussi pointées du doigt ces boissons sucrées gazeuses et en particulier le coca cola dont sont friands nos enfants.

Certes, il est difficile de trouver du sponsoring pour de telles manifestations mais nous souhaiterions que pour l'an prochain, nous montrions l'exemple dans notre ville et que des eaux minérales, par exemple, remplacent ce type de boisson.

Bien entendu, le Groupe GAEC votera ce rapport.

M. BRAILLARD Thierry : Je ne vais pas faire trop de bulles par rapport à ce que je viens d'entendre. Ecoutez, la difficulté du partenariat c'est que quand on en a un, c'est toujours facile de dire il en faut d'autres, sauf qu'après, quand il faut chercher les autres, on est bien content d'avoir celui qu'on a. Donc moi, je vous ai entendu, je pense que vous contribuerez au fait qu'éventuellement, on ait d'autres partenaires mais c'est vrai que Coca Cola, depuis 7 ans, est un partenaire de cette manifestation et verse quand même une subvention assez importante et il ne faudrait pas qu'on perde cette subvention au détriment d'éventuels sponsors qui ne viendraient pas. Sachez quand même qu'avec nos petits moyens, nous en avons sollicité d'autres dans le secteur de l'eau minérale et qui estimaient qu'à partir du moment où ce n'était pas intégré dans leur budget, c'était difficile... Donc ce n'est pas aussi facile que ça. Voilà la réponse que je voulais apporter.

Et si vous m'y autorisez, Monsieur le Maire, comme ce sont les Jeux Olympiques et que Coca Cola est aussi sponsor des Jeux Olympiques (il faudra donc aussi se plaindre au CIO de cela), je voudrais citer les 9 Lyonnais qui représenteront la Ville de Lyon et la France aux Jeux Olympiques, cela permettra quand même de leur faire cet honneur au Conseil. Il s'agit de :

- Yann Cucherat pour la gymnastique qui attaquera le 9 août pour votre information ;
- Christophe Durand pour le handisport, tennis de table ;
- Claire Febvay pour le plongeon ;
- Corinne Maitrejean pour le fleuret ;
- Teresa N'Zola Mezo pour le triple saut ;
- Mélina Robert-Michon pour le lancer de disque ;

- Franck Solforosi pour l'aviron ;
- Cylia Vabre pour la natation ;
- Damien Godet pour le cyclisme et le BMX.

J'espère que parmi ces 9, certains nous ramèneront des médailles et qu'on les fêtera tous ensemble ici.

(Applaudissements.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Le Groupe Lyon Démocrate-Modem s'est abstenu.)

(Adopté.)